ANNEXE: CONTRE-INDICATIONS MÉDICALES AU TATOUAGE
ENCYCLOPEDIA TATOUAGE - ÉMILIE BIENS

(*Ce document a été fait avec des médecins*)

Contre-indication majeures absolues - Le tatouage ne doit pas être effectué dans les cas suivants :

- Maladies dermatologiques évolutives en cours, maladies infectieuses
- Certaines maladies neurologiques nécessitants un traitement lourd : Maladie de Lyme, Parkinson,...
- Traitement corticoides ou immunosuppresseurs
- Troubles de la coagulation : hémophilie, dysfonctionnement plaquettaire, maladie de Von Willebrand, trouble de la fonction hépatique, carence en fer sévère
- Maladie cardiaque - Personne porteuse d'une prothèse cardiaque
- Patients immunodéprimés (VIH ; greffes rénales, déficit immunitaire, chimiothérapie (3 mois minimum après la dernière cure), traitement par thérapie ciblée...)
- Certains profils psychologiques instables et indécis (caractère définitif de l'acte de tatouage) ou syndrome dépressif important
- Femme enceinte ou allaitante
- Maladies de peau en cours sur la zone à tatouer: psoriasis, eczéma, vitiligo, lichen plan, lupus cutané, sarcoïdose, varicosités, herpès
- Allergie à des substances en lien avec la pratique du tatouage : encre, désinfectants, latex ... (en cas de doute consultez votre médecin)
- Alcoolisme et toxicomanie
- Tabagisme sévère

Contre-indications modérées – Peuvent être majeures, suivant la forme de la pathologie et le traitement en cours - Avis médical et certificat médical obligatoires :

- Maladies auto-immunes (maladie de Crohn, rectocolite hémorragique, lupus, sclérose en plaques, spondylarthrite ankylosante, thyroïdite d'Hashimoto, sclérodermie, polyarthrite rhumatoïde...) sinon avec l'aval du médecin traitant et certificat médical.
- Les personnes insulino-dépendantes
- Désordres systémiques importants (diabète insulino-dépendant ; allergies graves, asthme, insuffisance rénale, hépatique ou cardiaque);
- Tendance à développer des chéloïdes ou cicatrices hypertrophiques
- La maladie de Berger
- Syndrome de Raynaud

Contre-indication mineures - Précautions en cas de traitements médicaux et suivant la forme de la pathologie – Avis et certificat médical obligatoires :

- Les personnes sous anticoagulants, aspirine, anti-inflammatoires peuvent encourir un hématome, des ecchymoses ou un saignement localisé à la zone d'implantation. Il est donc préférable de ne pas en prendre 48h avant la séance si cela est possible
- Chirurgie de la myopie – jusqu'à 2 mois avant et jusqu'à 2 mois après l'intervention
- Les personnes traitées par Vitamine A acide (Roaccutane®) : le tatouage ne doit être pratiqué que 3 mois après l'arrêt, incompréssibles, même avec certificat médical avant cette date
- Le tatouage devra être différé s'il existe une lésion de la peau, une irritation ou un herpès sur la zone à tatouer. En cas d'antécédent d'herpès, il est préférable de prendre un traitement spécifique par voie orale avant le tatouage s'il concerne une zone atteinte et quelques jours après. Consultez votre médecin traitant en cas de doute.

Cette liste n'est pas exhaustive, en cas de doute ou si vous avez une pathologie non citée ici, demandez conseil à votre médecin traitant ou votre chirurgien pour savoir si vous pouvez vous faire tatoue.
J'atteste avoir pris connaissance de ce document avant la séance de tatouage réalisée ce jour, et j'atteste ne pas présenter de contre-indication. En cas de contre-indication modérée ou mineure (non rédhibitoire) j'ai fourni un certificat médical autorisant la pratique du tatouage.

LIEU ET DATE - NOM ET SIGNATURE DU CLIENT :